
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Brac, domicilié à Léger-le-Peuple (Dorat) qui offre la liquidation de son office de sergent des sièges de Poitiers et Gueret, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Brac, domicilié à Léger-le-Peuple (Dorat) qui offre la liquidation de son office de sergent des sièges de Poitiers et Gueret, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 171;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23680_t1_0171_0000_12

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

19

La société populaire de Libourne, département du Bec d'Ambès, annonce à la Convention qu'elle lui envoie par la messagerie les dons de ses concitoyens destinés au soutien de la guerre, et qui consistent en 263 marcs 7 onces 6 gros 4 grains d'argent, 8 pièces d'or de 24 l., une pièce d'Espagne estimée 80 l., d'argent monnoyé 6336 l. 10 s., en assignats 14,024 l., et 4 onces 7 gros 5 grains de matière en or; le tout évalué 34,276 l. 15 s. 10 d. Elle assure la Convention qu'elle trouvera toujours dans la commune de Libourne un ardent patriotisme, un sincère attachement à la représentation nationale, et l'obéissance la plus absolue aux lois émanées d'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

20

Marie Mollier, veuve de Nicolas-Gabriel Jarry, et Marie Jarry, sa fille, domiciliées à Montreuil-le-Thouet, district de Saumur, département de Maine-et-Loire, ont fait don à la patrie de tous les droits de propriété, arrérages, intérêts et créances qui leur appartiennent sur la République, en raison de l'office de ci-devant changeur, dont ledit Jarry, leur mari et père étoit titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

21

Joseph Brac, domicilié à Léger-le-Peuple, district du Dorat, département de la Haute-Vienne, fait don à la patrie de la liquidation de son office de sergent des ci-devant sièges de Poitiers et Gueret: il regrette de ne pouvoir faire de plus grands sacrifices.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

22

La société populaire de Lacaune, département du Tarn, a juré guerre aux vices et à la corrup-

tion; elle ne souffrira dans son sein que des cœurs vertueux. Elle annonce que David Cambon a déposé sur son bureau, pour les frais de la guerre, une somme de 1000 l., qui a été versée dans la caisse du receveur de district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lacaune, 18 prair. II] (2)

« Législateurs,

Vous avez mis la vertu à l'ordre du jour: Et nos cœurs en ont senti plus vivement les charmes puissants et consolateurs. Vous avés déclaré la guerre à tous les vices: Et nous la leur avons faite en nous soumettant à une épuration morale. La conduite de chacun de nous a été scrutée dès son enfance. La corruption ne siégera pas parmi nous, pour nous gangrener, nous avilir et nous perdre. Nous ne souffrirons dans notre sein, que des cœurs qui soient des sanctuaires à la vertu. Nous ne nous entretiendrons pas du bien qu'a produit parmi nous, cet hommage que nous venons de rendre aux bonnes mœurs, en prononçant Anathème, contre la corruption et les vices; mais nous sentons mieux que jamais, que, tant que les français seront vertueux, les efforts de leurs ennemis tourneront à leur confusion et à leur honte. Le Sanculotte Cambon (Antoine, David) vient de déposer sur notre Bureau, la somme de 1000 liv., qu'il destine aux fraix de la guerre. Il désire qu'elle concoure à accélérer la chute des trônes et des brigands couronnés qui les occupent. S. et F. »

SEBERT [et 2 signatures illisibles]

N.B. Les 1000 livres ont été versées dans la caisse du receveur du district.

23

L'agent national du district de Libreval-sur-Cher, ci-devant Saint-Amand, département du Cher, écrit que les biens d'émigrés continuent à se vendre avec le plus grand succès: de petits lots, estimés ensemble 109,555 l., y ont été vendus 215,240 l. Il a fait charger le 19 prairial, pour la raffinerie de l'Unité, 3783 livres de salpêtre brut fabriquées dans son district: il espère que dans 6 à 8 mois les ateliers sous son inspection produiront au moins 30 milliers de ce minéral à la République... L'esprit public est excellent et révolutionnaire dans ce district: la fête à l'Etre suprême y a été célébrée le 20 prairial avec le plus vif enthousiasme.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux et à la commission des salpêtres (3).

(1) P.V., XLI, 262. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 697.

(2) C 308, pl. 1193, p. 18.

(3) P.V., XLI, 261. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 697.

(4) P.V., XLI, 262. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(5) P.V., XLI, 262. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XLI, 262. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} et 2^e suppl^{ts}); C. Eg., n^o 697; J. Sablier, n^o 1439; J. Fr., n^o 659; Ann. R.F., n^o 226; M.U., XLI, 443.